

# Dates d'arrêtés de Paies : 2021

Les arrêtés de paies auront lieu les dimanches suivants :

- Janvier le 24
- Février le 21
- Mars le 21
- Avril le 18
- Mai le 16
- Juin le 20
- Juillet le 18
- Aout le 22
- Septembre le 19
- Octobre le 17
- Novembre le 14
- Décembre le 12

